

R 036/2021

PROJET DE RESOLUTION
au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relatif à l'objet suivant :

POUR LA VENUE DE L'ACADEMIE DU SERVETTE AUX EVAUX

Exposé des motifs

Le football genevois est un des domaines sportifs les plus dynamiques. Avec 69 clubs et pas moins de 19'000 licenciés, il participe fortement au bien-être de la population et joue un rôle social et intégratif essentiel.

L'académie du Servette FC joue un rôle social primordial en donnant l'occasion aux juniors de parfaire leur formation afin de pouvoir, une fois peut-être, intégrer une équipe fanion.

Malheureusement, le refus par les urnes du projet « Pré du Stand » risque de mettre en péril ce rôle social si une solution n'est pas trouvée.

Or, cette solution existe.

En effet après avoir analysé plusieurs sites, il apparaît clairement que le Parc public des Evaux est le seul site adapté, au vu des contraintes temporelles : en effet, l'emplacement actuellement utilisé devra être libéré rapidement pour démarrer les travaux pour le cycle d'orientation prévu, afin de répondre aux exigences liées à l'évolution démographique. Pour rappel, la Fondation des Evaux avait émis un préavis favorable à la venue de l'académie en juin 2020.

Cependant, dès connaissance de cette solution plusieurs points ont été soulevés concernant la mise en place de mesures d'accompagnement, notamment dans le domaine de la mobilité, de la préservation de la mission « multi-usages » du Parc des Evaux et du respect de l'environnement.

Lors de l'audition des différents protagonistes le 28 avril dernier, nous avons eu l'occasion d'obtenir toutes les réponses à nos préoccupations. A savoir que :

- Des mesures adéquates concernant les accès et le parking seront prises et mises en œuvre, notamment par la création d'une navette depuis le parking P+R de Bernex
- Que la mission « multi-usages » du parc et son accès à l'ensemble de la population restera préservé dès lors qu'aujourd'hui déjà, les terrains de football ne sont pas accessibles au quidam ;
- Que le redimensionnement et la transformation de 4 terrains de football se fera en respectant au maximum la biodiversité locale et que les arbres qui devront malheureusement être abattus à cette occasion seront largement compensés sur le reste du site ;
- Que le bâtiment pour les vestiaires et les locaux administratifs sera construit en bois, dans le respect des meilleures normes en matière d'énergie afin de s'intégrer au mieux au site;
- Qu'un comité de suivi sera mis en place.

Par ces motifs, le Conseil municipal demande aux représentants du Conseil administratif de la Ville de Lancy, au Conseil de Fondation des Evaux d'accepter sans plus attendre la convention sur le projet de venue de l'Académie du Servette FC au Parc des Evaux, tout en veillant à la réalisation adéquate des infrastructures, notamment en termes de mobilité, et d'exiger dans les plus brefs délais le rapport annoncé sur l'impact environnemental afin de demander des mesures correctives si nécessaires.

Le groupe PLR, PDC-Verts libéraux

Lancy, le 28 avril 2021